



Phnom Penh, le 09 Janvier 2009

**Communiqué de presse**

Les juges nationaux des Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens ont beaucoup de regrets quand ils ont aujourd’hui appris, par les journaux, que Maître Michiel PESTMAN, Maître Victor KOPPE et leur assistant Andrew IANUZZI ont déposé une plainte au Tribunal municipal de Phnom Penh à propos de la corruption au sein du Tribunal Khmer Rouge, ce qui pourrait affecter le droit à un procès équitable, et ont affirmé que les juges nationaux ont rétrocédé une partie de leur propre salaire aux fonctionnaires du Gouvernement en contrepartie de leur affectation à ce tribunal.

Cet agissement a été communiqué à la presse menant à un malentendu de la part du public et porte atteinte gravement à l’honneur et à la dignité des juges ainsi qu’à l’institution dans son intégralité. Nous faisons savoir que tous les magistrats travaillant dans ce tribunal ont été nommés par le Décret Royal NS/RKT/0506/214 en date du 07 mai 2006 et adopté par le Conseil Supérieur de la Magistrature présidé par le Roi du Cambodge. Pour cette raison, il n’y a aucun motif justifiant que les magistrats devraient rétrocéder une partie de leur salaire aux hauts fonctionnaires du gouvernement comme allégué. Nous rejetons fermement ces accusations.

Nous tenons enfin à déclarer que si cet acte d’accusation a été fait de mauvaise foi en vue de nous impliquer, nous nous réservons le droit d’agir légalement à l’encontre de ceux qui ont déposé plainte.